

Documents requis pour l'inscription au Tableau des notaires stagiaires

- Copie du passeport suisse ou de la carte d'identité suisse ;
- N° de matricule d'étudiant(e) en droit ;
- Copie des diplômes de Bachelor et Master en droit ;
- Extrait du registre des poursuites ;
- Extrait du casier judiciaire ;
- Certificat de bonnes mœurs établi par la commune de domicile ;
- Plan de stages daté et signé par le/la candidat(e), avec les attestations de tous les maîtres de stages et autorités confirmant les engagements du/de la candidat(e) avec leur durée.

Il est rappelé que pour l'examen final de notaire, le/la candidat(e) doit justifier par écrit de connaissances suffisantes en comptabilité commerciale.

La demande d'inscription au Tableau doit être adressée au Président de la Commission des examens de notaire avant le début des stages et si possible au moins un mois avant le début de ceux-ci.

Il est vivement conseillé de débiter les stages par la période de six mois auprès des Tribunaux jurassiens (généralement TPI et TC).



Jean-Marc Christe
Président de la Commission des examens de notaire

Delémont, le 5 mai 2023